

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2008

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE - (n° 916)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 32

présenté par
M. Gest, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

Dans l'alinéa 23 de cet article, substituer au mot :

« engin »,

les mots :

« d'une plate-forme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.